

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022**

Date de convocation : 05/12/2022

Date d'affichage : 05/12/2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 8

votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, V. LEROY, A. BOBOWSKI, M.J. LENS, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, F. LOIFERT, D. CAPY

Absents excusés non représenté : /

Absent non excusé : /

Procurations : P. LEFEBVRE donne procuration à O. FACHE, C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, F. LOIFERT donne procuration à M. DEGAUCHY, D. CAPY donne procuration à M.J. LENS

Est désigné secrétaire de séance, Aurélie BOBOWSKI, conseillère municipale, assistée de Jacqueline MOUTURAT, secrétaire de Mairie.

Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, souhaite la bienvenue à tous les membres présents, présente les excuses de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire, pour son absence pour raisons médicales. Il fait l'appel et constatant que les conditions de quorum sont remplies, il ouvre la séance.

Ordre du jour :

- Recrutement d'un agent recenseur pour le recensement de 2023
- Indemnités de l'agent recenseur
- Indemnités du coordonnateur communal

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/10/2022

Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, indique aux conseillers municipaux que le procès-verbal leur a été envoyé par mail sécurisé en même temps que la convocation et considère donc que l'ensemble du conseil municipal en a pris connaissance. Il leur demande de voter pour l'approbation de ce compte-rendu.

Le procès-verbal de la séance du 03/10/2022 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à la majorité de onze voix pour dont quatre procurations, celles de Patrick LEFEBVRE, Christophe PICAUD, Florence LOIFERT, Damien CAPY et une abstention, et est signé séance tenante.

1 – RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE 2023

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023 et qu'il est nécessaire de nommer un agent recenseur.

Suite à l'affichage, il fait savoir que Monsieur Michel GODELLE a posé sa candidature.

Proposition est faite aux conseillers de se prononcer sur cette candidature.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la nomination de Monsieur Michel GODELLE comme agent recenseur.

2 – INDEMNITES DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire, propose de voter l'indemnité de l'agent recenseur, Monsieur Michel GODELLE, qui effectuera le recensement à partir du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023 mais qui interviendra à compter du 02 janvier 2023 pour sa formation d'agent recenseur et pour les tâches qu'il aura à effectuer avant le début du recensement.

Il informe le Conseil Municipal que la dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, est d'un montant de 989,00€.

Il propose de verser une indemnité d'un montant de 800,00€ brut à l'agent recenseur.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

3 – INDEMNITES DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire, propose de voter une indemnité pour le coordonnateur communal, Madame Jacqueline MOUTURAT, qui est chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement qui aura lieu du 19 janvier 2023 jusqu'au 18 février 2023. Elle sera chargée de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien de l'agent recenseur.

Il rappelle au Conseil Municipal que la dotation forfaitaire de recensement est d'un montant de 989,00€ et que 800,00€ ont été affectés aux indemnités de l'agent recenseur.

Il propose de verser une indemnité d'un montant de 189,00€ brut au coordonnateur communal.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur DEGAUCHY informe les conseillers que suite à leur demande de la dernière séance, l'ouverture de la propriété située au 1 rue du Château a été autorisée au niveau du panneau « stop » après le dépôt d'une demande préalable (dossier traité par le Service des droits du sol de la CCPN).

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir à l'assemblée que les problèmes d'assainissement situés dans la rue du Bouillon concernant deux logements dont les évacuations se bouchent, l'absence de regards sur le domaine public ainsi qu'une canalisation dégradée sur la chaussée ont été en partie résolus suite à l'intervention et les travaux de la SUEZ. Cependant les regards sur le domaine public n'ont pas été installés.

- Monsieur DEGAUCHY les informe qu'il a participé à une réunion le 22 novembre dernier au sujet du transfert de la comptabilité de la commune à COMPIEGNE et de la fermeture définitive de la Trésorerie de NOYON. Il fait savoir que le paiement des titres pourra s'effectuer dans des bureaux de tabac agréés sur NOYON (La Civette, La Royale, Le Garibaldi et Le Paris) mais aussi à Ribécourt-Dreslincourt, Thourotte ou Lassigny.

- Monsieur DEGAUCHY rapporte que Monsieur le Maire désire que la réception des vœux du maire soit organisée.

Le Conseil Municipal opte pour la « Cérémonie des Vœux 2023 » comme nom à cette manifestation qui aura lieu le vendredi 13 janvier.

Il a été décidé que le buffet serait garni de navettes et de galettes

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir à l'assemblée que le bulletin municipal qui retrace les événements de l'année 2022 est en cours et qu'il paraîtra en janvier.

- Monsieur DEGAUCHY informe l'assemblée que les travaux de changement des ampoules de l'éclairage public par des LED sont reportés dans un premier temps en janvier avec l'abaissement de l'intensité de 70% de 23h à 6h du matin. Il restera donc 30% de l'halo lumineux durant la nuit. Ces travaux seront amortis en 9 ans.

Les illuminations de Noël vont être installées pour garder l'atmosphère festive du moment mais seulement trois semaines au lieu des cinq semaines habituellement.

- Monsieur DEGAUCHY informe les conseillers qu'afin d'évoquer la situation énergétique du pays et l'anticipation d'éventuelles mesures de délestage dans le département, Mme la Préfète organise une visio-conférence le 15 décembre prochain à 11h00.

Les codes d'accès peuvent être transmis aux conseillers intéressés.

Aucuns conseillers municipaux ne demandent les codes d'accès.

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir aux conseillers que les conseillers départementaux du canton de Noyon, Madame Corinne ACHIN et Monsieur Thibaut DELAVENNE, se mobilisent pour le maintien d'un médecin urgentiste pour le SMUR de Noyon.

Ils sont intervenus auprès du Ministre de la Santé, dont leur entretien du 25 novembre à Chantilly et l'interpellation au Sénat d'Olivier PACCAUD le 29 novembre, pourraient amener à une décision concernant la mise en place de l'équipe paramédicale aux urgences de Noyon.

Cependant, ils désirent que tous restent vigilants sur la suite qui sera donnée à leur demande de maintien d'un médecin urgentiste pour le SMUR de Noyon et demandent de rester mobilisés pour une prochaine action le samedi 14 janvier 2023 à Noyon, départ du défilé de l'hôpital à 14h30 en direction de l'hôtel de ville.

- Monsieur DEGAUCHY transmet les remerciements de Madame DEVANNEAUX suite aux condoléances transmises et l'achat d'une plaque par le conseil municipal lors du décès de son époux.

- Monsieur DEGAUCHY fait savoir aux conseillers que la distribution des colis des anciens lors d'une permanence à la mairie s'est bien passée. Les colis non retirés ont été déposés au domicile des anciens.

- Monsieur FORMONT demande si la parade de Noël avec les chars de Monsieur VALCK aura lieu. Monsieur FACHE lui répond que c'est à l'étude avec une forte probabilité que cette manifestation se fasse.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, déclare la session close. La séance est levée à vingt-et-une heures et vingt minutes.

Pour le Maire absent

L'Adjoint

Marc DEGAUCHY
(OISE)

La Secrétaire de séance,

Aurélie BOBOWSKI

